

DECRET N°72-331 du 2 décembre 1972

portant détachement de MM. GRIMAUD François-Xavier, AMOUSSOU KPAKPA Henri et TCHEDJI VETOU Maxime Philippe, Magistrats.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU la Loi n°65-5 du 20 avril 1965, portant Statut de la Magistrature Dahoméenne et les textes qui l'ont modifiée ;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret n°72-330 du 2 décembre 1972, abrogeant les dispositions du décret n°71-235 du 26 novembre 1971 et de l'arrêté n°62/MJL-231 du 21 août 1969 ;
SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

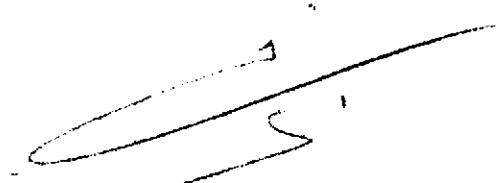
Article 1er.- Sont placés en position de détachement pour servir au cabinet du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, les Magistrats ci-après désignés :

MM. - GRIMAUD François-Xavier, Magistrat du 3^e grade, 6^e échelon
- AMOUSSOU KPAKPA Henri et TCHEDJI VETOU Maxime Philippe,
Magistrats du 3^e grade 5^e échelon.

Article 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.-

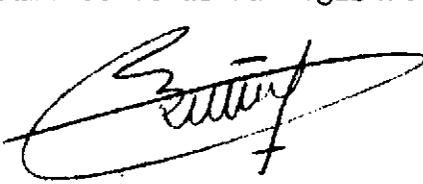
Fait à COTONOU, le 2 Décembre 1972

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,

AMPLIATIONS: PR 6 - CS 6 - Ministères 10
MJL 8 - CNI 1 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc.4 -
DFP 4 - DB-DC-CF-Solde 4 - CSM 1 -
Trésor 4 - JORD 1 -


Chef d'Escadron Barthélémy OHOUENS